



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 31 janvier 2022

Intervention de **Christine NOBLET**

Délibération n° 10 : Contribution au CCAS pour l'année 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous votons à ce conseil municipal la contribution de la ville au budget du CCAS pour 2022. Cette contribution est en hausse de 100 000 € par rapport à 2021 (10,7 %). Nous n'avons pas encore d'élément sur le budget global du CCAS (la contribution de la ville représentait 67 % du budget du CCAS).

Bien évidemment nous allons voter pour délibération mais nous déplorons que le CCAS ne soit pas assez visible dans le paysage Herblinois.

Lors de nos rencontres mensuelles avec les Herblinoises et Herblinois nous nous sommes rendus compte que peu de personnes étaient informées du véritable travail du CCAS et encore moins des aides qu'il pouvait leur apporter.

Les aides proposées par le CCAS sont diverses et variées. Qu'elles soient pour nos aînés ou pour les personnes en grande difficulté. Cela peut aller de l'aide au logement, de repas à domicile, d'une cotisation à une mutuelle en partenariat avec le CCAS ou la possibilité d'utiliser le micro-crédit pour l'achat d'électroménager.

Le CCAS doit, aussi, soutenir toutes les initiatives à caractère associatif pour favoriser l'aide des personnes et familles en difficulté avec des bénévoles formés et favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours.

Au-delà des locaux dans la mairie et d'une permanence au Carré des services, nous redisons ce que nous avons dit l'an dernier : le CCAS doit tenir des permanences éphémères au centre de vaccination ou à proximité des permanences des associations caritatives. Nous savons que la précarité n'a pas diminué avec la période que nous traversons et que le non-recours aux droits est encore trop fréquent.

Je vous remercie pour votre attention.



Citoyen-nes  
engagé-es